

DÉPARTEMENT

GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT

BASSE-TERRE

COMMUNE :

Toutes les communes

TROIS-RIVIERESÉlection du maire et
des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

29

Nombre de conseillers en exercice

29

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille **VINGT-SIX**, le **28** du mois de **MARS** à **DIX** heures **QUINZE** minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le conseil municipal de la commune de **TROIS-RIVIERES**.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

FRANCISQUE Jean-Louis	MALINUR Francis	
MOCKA née RENIER Jocelyne	SINIVASSIN Maryline	
SACILÉ Serge	CALISE Nazaïre	
SAINT-VAL née GIRAULT Marie-Agnès	MARCIN Marie-Claude	
MAMBOLE MAILLEFORT Kévin	FAUSTA Jimmy	
ÉDOUARD Sandrine	MAGLOIRE née CHAIBRIANT Annie	
COSPOLITE Jean-Pierre	CASTARD née RADDAS Marie-Josée	
EUGÉNIE Gilberte	HATCHY Claude	
NOËL Jean-Philippe	ZÉLIN née OTTO Véronique	
FARAJJE Fabienne	CHAPITEAU Frédéric	
RUFFE Michel		
CHRISTOPHE Annie		
BULGARE Jean-Claude		
TOLY Marie-Pierre		
ROMUALD Michel		
TRÉFLE née AMÉTIS Sylvianne		
DUFLO Rémi		
DAMAS Marie-Pierre		

971-21971132220260330-1-AU

Réception par le Préfet : 30-03-2026

Publication le : 01-04-2026

Absents ¹ : **Monsieur Charly DARMALINGON (excusé, ayant donné procuration à Monsieur Jimmy FAUSTA)**.....

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du C.G.C.T.), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Kévin MAMBOLE MAILLEFORT a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du C.G.C.T.).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Madame Jocelyne MOCKA la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du C.G.C.T.). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **28** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. était remplie³.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du C.G.C.T., le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : **Mme Sandrine ÉDOUARD** et **Mme Marie-Pierrér TOLY**.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d].....	22
f. Majorité absolue ⁴	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FRANCISQUE Jean-Louis	22	Vingt deux
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	_____
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	_____
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....	_____
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	_____
.....	_____

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]..... Publication le : 01-04-2026

f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d].....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE a été proclamé(e) Maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du C.G.C.T.), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du C.G.C.T., la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **HUIT** adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **HUIT** adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **HUIT** le nombre des adjoints au maire de la commune. Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue (*dans ce cas de figure, ne pas remplir la partie 3.2 et passer directement à la partie 3.3*).⁷

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du C.G.C.T.).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai **ZÉRO** minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que **UNE** liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d].....	22
f. Majorité absolue ⁴	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOCKA Jocelyne	22	Vingt deux
.....
.....
.....
.....

⁷ Rayer cette dernière phrase si au moins deux adjoints doivent être élus

971-219711322620260330-1-AU

Réception par le Préfet : 30-03-2026

Publication le : 01-04-2026

.....
.....
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral),... _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]..... _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral),... _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]..... _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

⁸ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

DÉPARTEMENT

GUADELOUPECOMMUNE : **TROIS-RIVIERES**

Toutes communes

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**FEUILLE DE PROCLAMATION**
annexée au procès-verbal de l'élection**NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS**

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	FRANCISQUE Jean-Louis	21/11/1970	Maire	22
Mme	MOCKA née RENIER Jocelyne	27/01/1947	Premier adjoint	22
M.	MAMBOLE MAILLEFORT Kévin	30/08/1996	Deuxième adjoint	22
Mme	SAINT-VAL née GIRAULT Marie-Agnès	20/09/1964	Troisième adjoint	22
M.	SACILÉ Serge	30/08/1961	Quatrième adjoint	22
Mme	FARAJJE Fabienne	20/03/1971	Cinquième adjoint	22
M.	NOËL Jean-Philippe	23/05/1970	Sixième adjoint	22
Mme	ÉDOUARD Sandrine	18/07/1988	Septième adjoint	22
M.	DUFLO Rémi	03/03/1965	Huitième adjoint	22
Mme	AMÉTIS née TRÉFLE Sylviane	30/01/1953	Conseiller municipal	22
M.	MALINUR Francis	24/09/1953	Conseiller municipal	22
Mme	EUGÉNIE Gilberte	14/10/1953	Conseiller municipal	22
M.	CALISE Nazaire	27/08/1954	Conseiller municipal	22
Mme	MARCIN Marie-Claude	03/08/1957	Conseiller municipal	22
M.	RUFFE Michel	14/11/1958	Conseiller municipal	22
M.	BULGARE Jean-Claude	26/06/1960	Conseiller municipal	22
M.	ROMUALD Michel	27/02/1961	Conseiller municipal	22
Mme	TOLY Marie-Pierre	16/09/1962	Conseiller municipal	22
M.	COSPOLITE Jean-Pierre	21/11/1965	Conseiller municipal	22
Mme	CHRISTOPHE Annie	08/04/1979	Conseiller municipal	22
Mme	DAMAS Marie-Pierre	28/01/1985	Conseiller municipal	22
Mme	SINIVASSIN Maryline	28/03/1987	Conseiller municipal	22
Mme	MAGLOIRE née CHAIBRIANT Annie	02/05/1954	Conseiller municipal	
Mme	CASTARD née RADDAS Marie-Josée	09/09/1955	Conseiller municipal	
M.	DARMALINGON Charly	24/01/1971	Conseiller municipal	
Mme	ZÉLIN née OTTO Véronique	08/12/1972	Conseiller municipal	

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

971-219711322-20260330-1-AU

Réception par le préfet : 30-03-2026

M.	FAUSTA Jimmy	29/10/1979	Conseiller municipal	Publication le : 01-04-2026
M.	HATCHY Claude	27/05/1981	Conseiller municipal	
M.	CHAPITEAU Frédéric	06/07/1983	Conseiller municipal	

Fait à

TROIS-RIVIERES

, le

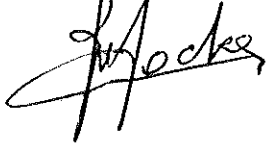
28 mars 2026.

Le Maire

M. Jean-Louis FRANCISQUE

Le conseiller municipal
le plus âgé,

Mme Jocelyne MOCKA



Les assesseurs,

Mme Sandrine ÉDOUARD
Mme Marie-Pierre TOLY

Le secrétaire,

M. Kévin MAMBOLE MAILLEFORT



DÉPARTEMENT

GUADELOUPE

COMMUNE :

TROIS-RIVIERES

ARRONDISSEMENT

BASSE-TERRE

EPCI à fiscalité propre :

GRAND SUD CARAÏBES**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – C.G.C.T.)

Effectif légal du conseil municipal

29

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	FRANCISQUE Jean-Louis	21/11/1970	22/03/2026	2 350	OUI
2	Premier adjoint	Mme	MOCKA née RENIER Jocelyne	27/01/1947	22/03/2026	2 350
3	Deuxième adjoint	M.	MAMBOLE MAILLEFORT Kevin	30/08/1996	22/03/2026	2 350
4	Troisième adjoint	Mme	SAINT-VAL née GIRAULT Marie-Agnès	20/09/1964	22/03/2026	2 350
5	Quatrième adjoint	M.	SACILÉ Serge	30/08/1961	22/03/2026	2 350
6	Cinquième adjoint	Mme	FARAJE Fabienne	20/03/1971	22/03/2026	2 350
7	Sixième adjoint	M.	NOËL Jean-Philippe	23/05/1970	22/03/2026	2 350
8	Septième adjoint	Mme	ÉDOUARD Sandrine	18/07/1988	22/03/2026	2 350
9	Huitième adjoint	M.	DUFLO Rémi	03/03/1965	22/03/2026	2 350
10	Conseiller municipal	Mme	AMÉTIS née TRÈFLE Sylviane	30/01/1953	22/03/2026	2 350	
11	Conseiller municipal	M.	MALINUR Francis	24/09/1953	22/03/2026	2 350	
12	Conseiller municipal	Mme	EUGÉNIE Gilberte	14/10/1953	22/03/2026	2 350	OUI
13	Conseiller municipal	M.	CALISE Nazaire	27/08/1954	22/03/2026	2 350	
14	Conseiller municipal	Mme	MARCIN Marie-Claude	03/08/1957	22/03/2026	2 350	
15	Conseiller municipal	M.	RUFFE Michel	14/11/1958	22/03/2026	2 350	OUI
16	Conseiller municipal	M.	BULGARE Jean-Claude	26/06/1960	22/03/2026	2 350	
17	Conseiller municipal	M.	ROMUALD Michel	27/02/1961	22/03/2026	2 350	
18	Conseiller municipal	M.	TOLY Marie-Pierre	16/09/1962	22/03/2026	2 350	
19	Conseiller municipal	M.	COSPOLITE Jean-Pierre	21/11/1965	22/03/2026	2 350	
20	Conseiller municipal	Mme	CHRISTOPHE Annie	08/04/1979	22/03/2026	2 350	
21	Conseiller municipal	Mme	DAMAS Marie-Pierre	28/01/1985	22/03/2026	2 350	

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

971-219711322-20260830-1-AU					Réception par le préfet : 30-03-2026		
22	Conseiller municipal	Mme	SINIVASSIN Maryline	28/03/1987	22/03/2026	2152	Publication le : 01-04-2026
23	Conseiller municipal	Mme	MAGLOIRE née CHAIBRIANT Annie	02/05/1954	22/03/2026	2152	
24	Conseiller municipal	Mme	CASTARD née RADDAS Marie-Josée	09/09/1955	22/03/2026	2152	
25	Conseiller municipal	M.	DARMALINGON Charly	24/01/1971	22/03/2026	2152	
26	Conseiller municipal	Mme	ZÉLIN née OTTO Véronique	08/12/1972	22/03/2026	2152	
27	Conseiller municipal	M.	FAUSTA Jimmy	29/10/1979	22/03/2026	2152	OUI
28	Conseiller municipal	M.	HATCHY Claude	27/05/1981	22/03/2026	2152	
29	Conseiller municipal	M.	CHAPITEAU Frédéric	06/07/1983	22/03/2026	2152	



Cachet de la Mairie

A **TROIS-RIVIERES**

, le **28 mars 2026.**


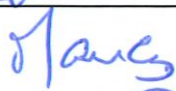
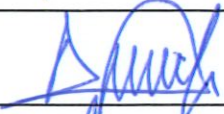





Certifié par le Maire,

Jean-Louis FRANCISQUE



Conseil Municipal : Installation du Maire et des Adjoints
Samedi 28 Mars 2026 à 10h00 : Salle Bloncourt Francillette

N°	NOM et PRENOM	PRESENT /ABSENT	SIGNATURE	OBSERVATIONS
01	FRANCISQUE Jean-Louis	P		
02	RENIER épouse MOCKA Jocelyne	P		
03	SACILÉ Serge	P		
04	SAINT-VAL Marie-Agnès	P		
05	MAMBOLE MAILLEFORT Kévin	P		
06	ÉDOUARD Sandrine	P		
07	COSPOLITE Jean-Pierre	P		
08	EUGÉNIE Gilberte	P		
09	NOËL Jean-Philippe	P		
10	FARAJJE Jean-Pierre - Fabienne	P		
11	RUFFE Michel	P		
12	CHRISTOPHE Annie	P		
13	BULGARE Jean-Claude	P		
14	TOLY Marie-Pierre	P		
15	ROMUALD Michel	P		
16	TRÈFLE Sylviane	P		
17	DUFLO Rémi	P		
18	DAMAS Marie-Pierre	P		
19	MALINUR Francis	P		
20	SINIVASSIN Maryline	P		

N°	NOM et PRENOM	PRESENT /ABSENT	SIGNATURE	OBSERVATIONS
21	CALISE Nazaire	P		
22	MARCIN Marie-Claude	P		
23	FAUSTA Jimmy	P		
24	MAGLOIRE Annie	P		
25	DARMALINGON Charly	Excusé		A donné procuration à M. Jimmy FAUSTA
26	CASTARD Marie-Josée	P		
27	HATCHY Claude	P		
28	ZÉLIN Véronique	P		
29	CHAPITEAU Frédéric	P		



Service des Affaires Générales

A

Les Membres du Conseil Municipal

97114 TROIS-RIVIERES**N/REF: JLF/RE/FB/MM/N°2026-19****Affaire suivie par : Francette BULIN**fbulin@villetroisrivieres.fr

tél : 0690.59.68.90

Objet : Convocation à la cérémonie d'investiture du Maire

Madame, Monsieur,

À la suite des Élections Municipales récemment tenues, vous avez été proclamé(e) élu(e) au sein du Conseil Municipal.

Nous avons le plaisir de vous convier à la cérémonie officielle d'investiture du Maire, qui marquera l'installation du nouveau conseil municipal.

Cette cérémonie se déroulera le :

**Samedi 28 Mars 2026 à 10 Heures
à la Salle Bloncourt FRANCILLETTE**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Installation du conseil municipal
2. Élection du Maire
3. Fixation du nombre d'Adjoints au Maire
4. Élection des adjoints au Maire
5. Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local (L.2121-7 du CGCT)
6. Les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire
7. Les indemnités des élus
8. Dématérialisation du Conseil Municipal

Votre présence est indispensable pour le bon déroulement de cette séance officielle.

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence auprès du Secrétariat Général en appelant au 0590.92.35.17

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire

- Jean-Louis FRANCISQUE -